



## UNITÉ DES SERVICES EN FRANÇAIS

## Problèmes d'accès aux services en français? Contactez-nous. Nous pouvons vous aider.

www.ombudsman.on.ca • 1-866-246-5262 • sf-fls@ombudsman.on.ca

## Ce que nous faisons :

- Protéger les droits linguistiques des francophones en Ontario
- Surveiller l'application de la Loi sur les services en français
- Enquêter sur les plaintes concernant les services gouvernementaux en français aux fins de résolution\*
- Identifier proactivement les enjeux auprès de la fonction publique afin d'améliorer l'offre de services en français
- Faire des recommandations et effectuer le suivi des améliorations auprès des organismes gouvernementaux
- Assurer que le Bureau de l'Ombudsman intègre une « lentille francophone » dans la surveillance du gouvernement provincial et des organismes du secteur parapublic
- Interagir avec les francophones et francophiles de l'Ontario pour célébrer notre francophonie

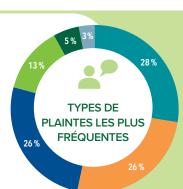


équivalents et sans délai, s'il vous plaît! »

- Kelly Burke, Commissaire aux services en français de l'Ontario

## Pourquoi déposer une plainte auprès de nous?

- Notre travail de traitement des plaintes permet d'améliorer les services en français
- Nous pouvons vous orienter dans la bonne direction si la plainte ne relève pas de notre compétence
- Nos services sont confidentiels et pratiques : appelez, envoyez un courriel ou utilisez notre formulaire en ligne



- Communications écrites
- Services en ligne
- Services en personne
- Services au téléphone
- Médias sociaux
- Signalisation

L'Ombudsman est un officier impartial de l'Assemblée législative, qui règle aussi les plaintes du public à propos des organismes du gouvernement provincial, des municipalités, des conseils scolaires, des collèges et universités, et des services de protection de l'enfance.

Indépendant Impartial Confidentiel Gratuit











<sup>\*</sup> Y compris les plaintes sur les services en français fournis dans certains hôpitaux, foyers de soins de longue durée et autres organismes désignés en vertu de la Loi sur les services en français.